



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre novembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 18 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2021D7-3-1-185**

**OBJET : CONSULTATION EMPRUNTS 2021**

#### Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et Monsieur BOYER Serge.

#### Absents excusés :

DELACHOUX Jean-Paul.

#### Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## **2021D7-3-1-185**

### **OBJET : CONSULTATION EMPRUNTS 2021**

La Communauté de Communes a consulté plusieurs établissements bancaires pour répondre au financement des travaux inscrits au budget 2021. Par délibération n°2021D7-1-49 du 12 Avril 2021, le Conseil Communautaire prévoit le recours à l'emprunt à hauteur d'1,8 millions d'euros sur cet exercice.

Dans le cadre du financement de son programme d'investissement, il est envisagé de souscrire deux emprunts :

- 800 000 euros pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communautaires,
- 500 000 euros pour les diverses opérations d'investissement et travaux de voirie 2021.

Soit la conclusion de deux emprunts distincts pour un montant total de 1,3 millions d'euros.

Les établissements bancaires suivants ont répondu à la consultation de la Communauté de Communes :

- Crédit Mutuel,
- Caisse d'Épargne,
- Crédit Agricole,
- Société Générale,
- Banque Postale,
- Caisse des Dépôts.

La Société Générale n'a pas répondu au cahier des charges des emprunts souhaité puisqu'une offre commerciale unique d'un emprunt à 1,3 millions d'euros a été proposée. Quant à la Caisse des Dépôts, elle a répondu par une offre générique qui n'est pas adaptée à la consultation.

En tenant compte de la durée d'amortissement des biens à financer et du plan d'extinction de la dette actuelle, il a été proposé d'opter pour un amortissement sur 10 ans pour l'emprunt de 500 000 € et un amortissement sur 15 ans pour l'emprunt de 800 000 €.

En conséquence et après analyse des différentes offres, le Président propose de retenir :

Montant emprunté :	500 000 €	800 000 €
Organisme prêteur :	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Durée d'amortissement :	10 ans	15 ans
Périodicité :	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux :	Fixe à 0,43 %	Fixe à 0,65 %
Montant des échéances :	12 777,39 €	14 004,72 €
Coût total intérêts :	11 095,70 €	40 282,96 €
Conditions de remboursement :	Échéances constantes	Échéances constantes
Frais de dossier ou commission :	0,20 % du montant emprunté (avec un minimum de 300 €)	800 €

La Commission « Prospectives Financières – Fonds de Concours » s'est tenue le 22 Novembre 2021 et a rendu un avis favorable.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son alinéa 3 ;

Vu la délibération n°2020 D5-4-1-43 du 15 Juillet 2020, portant délégation au bureau communautaire afin de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements ;

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à contracter ces deux emprunts selon les conditions présentées,
- de l'autoriser à signer ou son représentant tous les documents relatifs à ce dossier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,
- de retenir le Crédit Agricole pour l'emprunt de 500 000 € et le Crédit Mutuel pour l'emprunt de 800 000 €,
- d'autoriser le Président à signer, ou son représentant, tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 24 novembre 2021  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 25 novembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des  
Deux Rives



**Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché sur le panneau des annonces légales le

**30 NOV. 2021**

**30 NOV. 2021**

**AR PRÉFECTURE****CONSULTATION EMPRUNTS 2021**

Numéro de l'acte : 2021D7\_3\_1\_185

Date de la décision : 24/11/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211124-2021D7\_3\_1\_185-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 30/11/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Emprunts / emprunts et renégociation

Document : [99\\_DE-082-248200016-20211124-2021D7\\_3\\_1\\_185-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 30/11/2021 15:40:58

Date d'envoi de l'acte : 30/11/2021 15:41:21

Date de réception de l'AR : 30/11/2021 15:43:02